

"EPP sur la prise en charge des NVPO"

Ch. Quintin, Ch. Chardes, Bloc Gynécologie-Obstétrique, CHRU Arnaud de Villeneuve,

Une démarche de type EPP sur la prise en charge des NVPO a été réalisée, alors qu'il n'existe pas de protocole institutionnel de prise en charge.

La bibliographie est dominée par la conférence d'experts 2007 : il convient d'identifier les patients à risque pour une prévention ciblée. Le score d'Apfel permet ce dépistage et oriente la prophylaxie par association d'anti-émétiques, choix préférentiel d'anesthésie intraveineuse et épargne morphinique.

Méthode : Analyse prospective de pratiques au bloc et en hospitalisation. Groupe de travail : Anesthésistes, IADE, équipe EPP du CHRU. Population: 131 patientes opérées sous AG, hospitalisées 48 heures.

L'indicateur principal de qualité est le pourcentage de survenue de NVPO. L'incidence des NVPO est de 26% chez une population exposée ; elle est inférieure aux données de la littérature de 30% dans une population générale. La satisfaction des patientes est de 65%.

La traçabilité des NVPO et de leur prise en charge est insuffisante.

Pistes d'amélioration proposées : identification des facteurs de risque, rédaction d'un protocole de prise en charge, adaptation anesthésique et analgésique, traçabilité des NVPO et de leur prise en charge.

L'absence de NVPO est à considérer comme une exigence de qualité en anesthésie ; les critères de sécurité obligatoires sont à associer aux critères de bien-être (absence de douleur, de NVPO) concourant à la qualité perçue par le patient.

Mots clés : Qualité, EPP, NVPO, score d'Apfel, protocole, traçabilité.